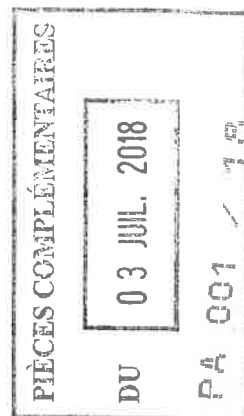


COMMUNE D'AUBAGNE  
QUARTIER DES LINIERES

PERMIS D'AMENAGER

« VILLAS LES LINIERES »

Note Explicative



Demande de pièces complémentaires au Permis d'aménager "Villas Les Linières" enregistré sous le n° PA 13005 18 001 à la date du 22/05/2018.

- Les bassins de rétentions individuel des eaux pluviales ont été déplacés, leurs capacités et le mode de calcul à été mentionné. La prise en charge de leur réalisation sera exécutée par le lotisseur.
- L'emprise de la réservation ER1 256 figurant au PLU, sera réaménager clôture comprise.
- Le CU projet prévoyait un raccordement au réseau public d'assainissement.

La servitude nécessaire à ce raccordement n'a pas été autorisée par le propriétaire du terrain d'assiette du réseau existant.

- Le local à ordures ménagères a été supprimé pour utiliser le point de collecte existant de la Traverse Les Jourdans.
- Vu avec le service concédé : prescription architecturale.

Les toitures : Les tuiles seront en terre cuite et de couleur traditionnelle.

VU pour être annexé à  
l'arrêté municipal n° :  
de ce jour

02 OCT. 2018

GEOS

AUBAGNE : Siège Social Centre de Vie AGORA - Bât. A2 - B.P 1022 - 13781 AUBAGNE cedex -  
Tél. 04.42.18.66.99 – Télécopie 04.42.18.66.98

LA CIOTAT : Résidence "Le Sellon" Avenue Guillaume Dulac - 13600 La Ciotat - Tél. 04.42.08.48.20  
e.mail contact@cabinetgeos.fr

SELAS au Capital de 114.184,31 euros SIRET 334.719.879.00044 Code APE 7112A RCS MARSEILLE 95 B 654